

Le 6 juillet 2017

Comptes de la Sécu : le nécessaire soutien à la médecine libérale

La réduction du déficit de la Sécurité sociale a été significative entre 2010 et 2016 et l'ONDAM 2017 devrait être respecté. Bien que toujours déficitaire, la branche maladie a néanmoins comblé son « trou » d'un milliard d'euros.

Cela traduit les efforts des professionnels de santé, et notamment des médecins libéraux dont les honoraires ont peu augmenté : ceux des médecins généralistes ne progressent que de 1,5%. La progression du taux global des honoraires médicaux est exclusivement liée à un effet volume. Les médecins libéraux répondent à une demande en soins croissante alors que leurs tarifs ont stagné voire diminué.

L'évolution du budget des soins de ville est principalement causée par la forte augmentation des indemnités journalières pour arrêts maladie. Cette augmentation témoigne d'un milieu de travail qui souffre et d'une société qui va mal.

En réponse à l'intervention de la ministre de la Santé, la CSMF a rappelé qu'elle était prête à s'engager pour un accès aux soins sur tout le territoire national. Pour cela, il est nécessaire d'accompagner le regroupement des médecins libéraux – médecins généralistes et médecins spécialistes – sous toutes ses formes, et pas uniquement au travers des maisons de santé pluriprofessionnelles. La coordination entre médecins généralistes et médecins spécialistes de proximité doit aussi être absolument favorisée et valorisée. Un meilleur accès aux soins ne pourra se passer des nouveaux modes de communication : le développement de la télémédecine (téléconsultation, téléexpertise, télésurveillance) est indispensable.

La CSMF a rappelé à la ministre que la médecine libérale est prête à s'engager dans une politique de prévention et qu'elle devait y avoir toute sa place.

Elle a reformulé son appel à restaurer d'urgence la confiance entre la ministre et les médecins libéraux. Attachée au dialogue conventionnel, la CSMF a demandé à la ministre la suppression de l'article 99 de la LFSS 2017, préalable indispensable à la reprise du dialogue.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, l'UNOF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.